

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 25 (1916)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SUISSE DES HOTELS



Fünfundzwanzigster Jahrgang
Erscheint jeden Samstag
Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins

Vingt-cinquième Année
Paraît tous les Samedis
Organe et Propriété de la
Société Suisse des Hôteliers

Die Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis.
Alleinige Inseraten-Aannahme: RUDOLF MOSSE, Annoncen-Expedition, Zürich und Basel.
Alleinige Konzessionärin für den in- und ausländischen Propagandendienst des Schweizer Hotelier-Vereins.
INSERTIONS-Preis: Pro Petite ligne 30 Cts., Anzeigen ausl. Ursprungs 40 Cts., Reklamen Fr. 1.25, Reklamen ausl. Ursprungs Fr. 1.50.
ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jährl. Fr. 10.—, halbjährl. Fr. 6.—, vierteljährl. Fr. 3.50, 2 Monate Fr. 2.50, 1 Monat Fr. 1.25. AUSLAND (inkl. Portozuschlag): Jährl. Fr. 15.—, halbjährl. Fr. 8.50, vierteljährl. Fr. 4.50, 2 Monate Fr. 3.20, 1 Monat Fr. 1.60.

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.
Les annonces sont seules reçues par RUDOLF MOSSE, Agence de publicité, Zurich et Bâle.
Seule concessionnaire du service de publicité suisse et étranger de la Société Suisse des Hôteliers.
PRIX DES ANNONCES: La petite ligne 30 cts., annonces de l'étranger 40 cts.; réclames fr. 1.25, réclames de l'étranger fr. 1.50.
ABONNEMENTS: SUISSE: 12 mois fr. 10.—, 6 mois fr. 6.—, 3 mois fr. 3.50, 2 mois fr. 2.50, 1 mois fr. 1.25. ÉTRANGER (frais de port compris): 12 mois fr. 15.—, 6 mois fr. 8.50, 3 mois fr. 4.50, 2 mois fr. 3.20, 1 mois fr. 1.60.

Postcheck- & Giro-Konto No. V, 85 • Redaktion und Expedition: St. Jakobstrasse No. 11, Basel. • TELEPHONE No. 2406. • Rédaction et Administration: St. Jakobstrasse No. 11, Bâle. • Compte de chèques postaux No. V, 85 • Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: E. Stigeler, Basel. • Druck: Schweizerische Verlags-Druckerei G. Böhm, Basel.



Todes-Anzeige.

Den verehrlichen Vereinsmitgliedern machen wir hiermit die schmerzliche Mitteilung, dass unser Mitglied

Herr Gottfried Truttman

Besitzer des Hotel Waldhaus RÜHl in Seelsberg

am 30. März, im Alter von 47 Jahren, nach langer Krankheit gestorben ist. Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben, bitten wir, dem Heimgegangenen ein liebevolles Andenken zu bewahren.

Namens des Vorstandes:
Der Präsident:
Dr. O. Töndury.

Aufnahme-Gesuche.
Demandes d'Admission.

Hr. Gabriel André, Hotel und Kurhaus Gurtenkult bei Bern, als persönliches Mitglied;
Patron: HH. G. Marti, Hotel und Kurhaus Gurtenkult und A. Cattani, Hotel Titlis, Engelberg.

Wenn innert 14 Tagen keine Einsprache erhoben wird, gilt obiges Aufnahme-gesuch als genehmigt.

St d'ici 15 jours il n'est pas fait d'opposition, la demande d'admission ci-dessus est acceptée.

Fremde Stimmungsmache und Hotelier.

Es gab Zeiten, wo man unser kleines Schweizer Volk in der ganzen Welt hochhielt, weil es sich einst in frischem Unabhängigkeits-sinn die Freiheit, das Selbstbestimmungsrecht erkämpfte, das Joch der Fremdherrschaft abwarf, durch Jahrhunderte die Selbständigkeit zu bewahren wüsste und weil es namentlich in neuerer Zeit trotz aller Verführungen und Einwirkungen von aussen seine eigenen Wege zu gehen die Kraft besass. Der Abglanz jener Tage, da unsere Eigenart, unsere etwas ernste, aber bodenständige Kultur allüberall erstah, von den Dichtern besungen, den Philosophen bewundert wurde, leuchtet noch in unser heutiges Erleben herüber; aber es ist doch nur mehr ein Abglanz früherer Sympathien, was wir jetzt vom Ausland zu hören bekommen; denn seit der Weltkrieg hüben und drüben die Leidenschaften entfesselt, Prinzipien umgestossen, die man einst für unantastbar hielt, und seit die nüchternen Weltweisen lächerliche Schwätzer geworden, seither ist man auch auf unser neutrales Land nicht mehr so gut zu sprechen wie ehemals. Und es hat fast den Anschein, als möchte man uns die Be-rechtigung absprechen, nach eigenem Willen zu leben, das Glück des Friedens dem Kriegs-zustand vorzuziehen.

Wir wollen nicht der wirtschaftlichen Schäden gedenken, die unserem Volke durch den Krieg zugefügt werden, nicht der Beschränkung, ja der Unterbindung von Handel und Verkehr, die nachgerade tausende von Familien mit Arbeitslosigkeit, Not und Hunger bedroht.

Das sind allerdings Massnahmen, die den Kriegführenden von eigenen Interesse diktiert werden und die wir, so sehr sie uns auch einengen und schädigen mögen, notgedrungen in Kauf nehmen müssen, einbedenkt der natürlichen Ordnung, die uns verbindet, in Saus und Braus zu leben, wo die Nachbarstaaten, die mächtigsten und grössten Völker Europas in Blut und Kriegsbrand unterzugehen drohen. Wäre es da nicht Undankbarkeit gegen das Geschick, über unsere wirtschaftlichen Nöten zu klagen, die im Vergleich zum Elend anderer Völker doch nur klein sind? Und die wir bei aller Demütigung, die die heutigen Zustände für ein freies, stolzes Volk bedeuten, mit Leichtigkeit zu tragen vermögen? — Aber es gibt noch andere Dinge, die viel schwerer wiegen als Verkehrsstörungen, Postzensur und was mit dem Handelskrieg sonst noch zusammenhängt. Da sind die höhnenden und verletzenden Aeusserungen über unsere innerpolitischen Zustände, die Verdächtigungen unserer Neutralität, die Belehungen, die man uns für die Zukunft serviert und nicht zuletzt die mancherlei Unfreundlichkeiten, die man uns an den Kopf wirft, weil unser Volk, unbekümmert um Rassen-, Stammes- u. Sprachverwandtschaft, im europäischen Durcheinander seine eigenen Wege wandern will und den Willen besitzt, seine Interessen über fremde Freundschaft zu stellen, sein Wohl, sein Recht gegen jeden Angriff zu verteidigen. Dass wir ein eigenes, rein schweizerisches Staatsideal kennen und anbeten, unser Recht auf eine eigene, von der anderer Völker grundverschiedene Lebensauffassung geltend machen und dabei zu allen Kulturstaaten angenehme Beziehungen unterhalten wollen, das vermögen manche illustre und schwachköpfige Schwätzer hier wie im Ausland offenbar nicht zu fassen. Und deshalb müssen wir all die lockenden Zumutungen, endlich aus der Reserve herauszutreten, das lärmende Gekreisch über unsern angeblichen Verrat an den Idealen der Menschheit über uns ergehen lassen, als ob wir geradezu verpflichtet wären, uns in den brodelnden Kriegsstrudel zu werfen und uns so für die Dummheit der europäischen Diplomatie freiwillig hinzuopfern, die nachgerade nicht mehr aus noch ein weiss und stets noch neue Verwicklungen herbeisehnt. Deshalb auch verstimmen die Stimmen der Sympathie, die unserem Land und Volk einst vom ganzen Erdenrund zuflöten, mehr und mehr, um elenden Verdächtigungen und groben Unfreundlichkeiten Platz zu machen.

Wir müssen uns natürlich mit derlei Neuerscheinungen abfinden, so gut es gehen will. An der ruhigen Bereitschaft, Entschlossenheit und unparteiischen Stellungnahme des Schweizer Volkes zum gegenwärtigen Weltkriege werden sie, abgesehen von einigen leidenschaftlichen Schwärmern, wenig zu ändern vermögen, sondern seinen Willen, nur dem eigenen Wohl zu dienen, eher noch vertiefen. Wissen wir doch, dass der einst der Tag kommt, der all den Neutralen Recht geben wird, die sich diesem schrecklichen Völkermorden fernhielten, und der auch uns die Sympathien wiederbringt, die uns in den letzten zwei Jahren unter der Einwirkung eng-

herziger chauvinistischer Verblendung da und dort verloren gingen.

Wenn schon das ganze Schweizer Volk die veränderte Tonart aufs tiefste bedauert, so fühlt man den Stimmungswechsel vielleicht nirgends in der Masse wie in der Hotel-industrie. Einst das blühendste Gewerbe, dessen Glück und Wohlergehen einzig auf den guten Beziehungen zu den Nachbarstaaten, auf dem ungestörten Zustrom der fremden Gäste beruhte, und das den Besuchern aus Nah und Fern mit der altbewährten Gastlichkeit unseres Landes aufwartete, ist die Hoteliererei heute nur noch ein Schatten ihres früheren selbst. Unberechenbar sind im einzelnen die Schäden, die sie durch den Krieg erlitt, und unersetzbar der Verlust, der ihr durch die Trübung der politischen Atmosphäre zugefügt wird. Denn sie vor allen andern Kreisen wird in Mitleidenschaft gezogen, wenn bei uns wie im Auslande das gegenseitige gute Einvernehmen zu stören versucht und durch unverantwortliche Hetzer eine Stimmung erzeugt wird, die mit der früheren Sympathie für unser Land und Volk aufhebbarste kontrastiert. Gewiss, der Krieg hätte den internationalen Reiseverkehr ohnehin lahmgelegt und die schweizerische Hoteliererei hätte auf jeden Fall eine geschäftliche Déroute erlebt; aber die Schädigung wäre doch weit erträglicher gewesen ohne die Stimmungsmache, deren Objekt wir Dank der künstlich grossgezogenen Abneigung gegen unser Land geworden sind. Man sehe nur einmal die tonangebende fremde Tagespresse an und man wird erkennen, dass man uns eigentlich in allen kriegführenden Staaten mehr oder weniger aufässig ist. Und obchon man unsere Fürsorge für die Evakuierten wie die kranken fremden Krieger aufs wärmste lobt und anerkennt, so ist man mit unserer Mentalität doch keineswegs zufrieden; es genügt weder der einen noch der andern Partei, dass wir keine der feindlichen Gruppen, wenn auch nur moralisch begünstigen wollen, sondern allein auf den Schutz unserer Freiheit und Unabhängigkeit bedacht sind. Man hatte offenbar mehr von uns erwartet; die Rolle Portugals oder Griechenlands war vielleicht auch unserm Volke zugehacht. Dass diese, übrigens wohl unberechtigten, um nicht zu sagen: törichten Hoffnungen nicht in Erfüllung gingen, das setzt uns nun in den Augen der Mitwelt tief herab und entzieht uns, wenigstens für solange, als die Klarheit der Geister getrübt bleibt, einen Teil der einstigen Wertschätzung und Zuneigung. Bis dann an jenem Tage, der der einstigen Triumph des gesunden Menschenverstandes über Hass, Engherzigkeit und Chauvinismus ankündigt wird, auch unser Standpunkt die verdiente Rechtfertigung erhält.

Die Hoteliererei hat unter den gegenwärtigen Zuständen unstreitig am empfindlichsten zu leiden. Das Misstrauen, die Abneigung, die abfälligen Bemerkungen der Auslandspresse gehen zu ihren Lasten; sie in erster Linie müssen es entgelten, so oft in unserem Lande Ungeschicklichkeiten vorkommen. Die Obersten-affäre, der Fahnenzwischenfall in Lausanne bedeuten für unsern Reiseverkehr verlorene Gefächte, und selbst der Spionagefall im Berner Verkehrs-bureau wird zu Ungunsten des Hotelwesens ausgeschaltet. Darüber hinaus vergeht fast kein Tag, an dem nicht in irgend einer Form gegen die französische oder die deutsche Schweiz gehetzt wird und nie wird der Warnruf unterlassen, diese Gegenden fernherhin noch zu besuchen. Jedes oft ganz

nebensächliche Ereignis wird aufgebauscht, verdreht, und selbstredend von der scheel-süchtigen Konkurrenz gegen unsern Fremden-verkehr ausgenützt. Dass daneben über die schweizerische Hoteliererei noch sonst allerlei Gemeintes und Ungereimtes kolportiert wird, ist gleichfalls bekannt; bei den angestrengten Bemühungen der fremden Kollegen, unseren Hotels das Wasser abzugraben, auch keineswegs verwunderlich. In Erstaunen setzen wir uns aber, dass selbst führende Tagesblätter, deren Horizont einst über derlei Dinge erhaben schien, sich nun zur Unterstützung solcher niedern Treibens herbeilassen und dadurch der kleintlichen Hetze ihrerseits Nahrung geben. So bringt, um nur ein Beispiel unter vielen zu nennen, der «Siècle» in Paris am 11. März unter dem Stichwort: «La Suisse, centre d'espionnage allemand», folgende hübsche Entrefilet:

«Le Syndicat des Hôteliers Suisses est, là-bas, une «Toute-Puissance». C'est lui, par exemple, qui empêche que nos auteurs dramatiques touchent des droits au-delà des Alpes. Car, si l'on révisait les vieux usages, ces Messieurs devraient verser une somme minime pour les morceaux de musique joués pendant leurs «thés»...»

Is s'efforcent en ce moment d'étouffer une affaire bien curieuse: vous connaissez l'Hôtel Beau-Rivage à Genève? Celui où fut assassinée l'impératrice d'Autriche?... Un des plus grands et, sans doute, le plus connu de Suisse!... Eh bien, le maître d'hôtel, le secrétaire, et deux sommeliers, y faisaient de l'espionnage au profit de l'Allemagne. On les rince. Le maître d'hôtel put se suicider en se jetant dans le lac. Les autres sont en prison à Berne. Il paraît qu'il y a leurs complices, les concierges des deux autres grands hôtels de Genève. Un rien! Certes, il ne faudrait pas généraliser et en conclure que tous les hôteliers suisses sont des espions. Pourtant, si vous allez là-bas, portez vos lettres à la poste et ne les déposez pas dans la boîte de l'hôtel, ne laissez aucun papier dans vos bagages qui risquent d'être attentivement fouillés, et surveillez vos conversations!... Et choisissez bien votre hôtel!...

Dieses kleine Geschichtchen trägt, wie jeder Hotelier auf den ersten Blick konstatieren wird, den Stempel der Erfindung und Aufbauschung auf der Stirn. Ganz aus der Luft gegriffen ist vor allem die Behauptung über die Autorengelöhner, deren Einzug angeblich durch die Schweizer Hoteliererei verhindert wird. Auf Grund des von unserem Verein mit der Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique in Paris abgeschlossenen Vertrages zieht der Generalvertreter dieser Organisation nämlich nicht nur die ihren französischen Mitgliedern zukommenden Tantiemen ein, sondern auch diejenigen der deutschen und österreichischen Autoren, mit denen sie einen Gegenseitigkeitsvertrag vereinbart hat. Trotzdem die Frage noch offen ist, ob die französische Gesellschaft auch während des Krieges hiezu berechtigt sei, haben die Schweizer Hoteliers ihre Zahlungen geleistet, in der Meinung, die deutschen und österreichischen Autoren werden ihre Guthaben nach Friedensschluss ausbezahlt erhalten. Aus diesem Sachverhalt geht demnach hervor, dass die Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique zurzeit eigentlich mehr erhält als ihr gebührt und dass der «Siècle» über diesen Gegenstand ganz falsch berichtet wurde.

Ähnlich verhält es sich hinsichtlich der Spionagegelegenheiten. Wir vermögen zwar nicht zu beurteilen, ob sich die Affäre im Hotel Beau-Rivage in Genf wirklich so zugetragen hat, wie das Pariser Blatt behauptet. Unmöglich ist es nicht. Wie den Erörterungen der letzten Nationalratssitzung zu entnehmen war, wimmelt ja unser Land von fremden Existenzen, die im Nachrichtendienst der kriegfüh-

Conservenfabrik Seethal in Seon (Aargau)

Confitures, Gemüse- und Früchteconserven, Syrupe

(171)

**Hotel- & Restaurant-
Buchführung**
Amerikanisches System Frisch.
Lehre amerikanische Buchführung
nach meinem bewährten System durch
Unterrichtsbücher. Handlets von An-
erkennungsschreiben. Garantie für den
Erfolg. Verlangen Sie Gratis-
prospekt. Prima Referenzen. Nicht
auch selbst in Hotels und Restau-
rants Buchführung. Gebt mich nach
answärts.
Alle Geschäftsbücher für
Hotels auf Lager.
H. Frisch, Zürich I
Bücherexperte (134)

**A remettre
HOTEL**
de 50 lits
en construction dans station
climaticque de la Suisse Fran-
caise, pour cause de santé.
Situation admirable. Affaire
de grand avenir. S'adresser
sous chiffre Z. B. 1477 à
l'Agence de publicité Rudolf
Mosse, Zürich, Limmatqu. 34.

**Affaire
exceptionnelle**
A vendre hôtel meublé
à Alger (Algérie) sans
restaurant; installation
moderne, dans quartier
populaire et d'avenir.
Recettes prouvées av.
tendance à augmenter.
Prix 40,000 francs.
S'adresser à l'Agence
Mollard & Cie, Vevey.

Pension-Restaurant
à louer meublé, au Mont-Pé-
lerin, sur Vevey, pour le 1er
juin prochain. Le Pension-
Restaurant du Pavillon composé
de salle à boire, salle à man-
ger, 8 chambres à coucher
avec place pour 12 lits, loge-
ment du tenancier, chambre
de bain, chauffage central.
Conditions avantageuses.
S'adresser Régie G. Dénézéaz,
Vevey. (214)

Officiere
Prima Speise-Oel per Liter 2.50
Cocoafett p. kg. 2.50
Geröst. Kaffee, Bohnen „ 1.90
Geräucherter Berner-
schinken „ 3.20
Gesücht. Bernerspeck „ 3.20
Gesücht. Bernerspeck,
gesalzen, trocken „ 3.—
Prima Reis „ .80
Ja. Birnen-, Apfel-Saft per Liter
22, 24, 26 Cts. Packungen von
5, 10, 25, 100, 200 kg. (201)
Nur für Schweiz. Konsum.
A. F. Zullig, Lugano.
Telephon 6.18

Gutempfohlener
Aide de cuisine
deutsch und französisch
sprechend, sucht auf Mitte
Juni Stelle in erstkl. Hotel
mit guter Ausbildungs-
Gelegenheit. Bescheidenes
Ansprüche. Gefl. Offerten
an Postfach 13124 Haupt-
post Bern. (224)

300 Legehühner, 15er Brut
am legen, grosse, gesunde Tiere,
à Fr. 5.— per Stück; (227)
Junghühner, 16er Brut, 2 1/2 Mo-
nate alt, à Fr. 2.60-2.80 p. St.;
Junganses, 3 Monate alt, Fr. 7.—
bis Fr. 10.— per Stück;
Truthühner zum brüten, Fr. 12.—
bis Fr. 15.— per Stück
versendet per Post u. Bahn, gegen
Nachnahme: M. Haldar, Badener-
strasse 156, Altstetten bei Zürich.

**Spezialität
Tee Rikli**
Mischungen
für Hotels
und Confiseries.
A. Rikli-Egger, Bern.
(22-34)

**Kommentar
zur bundesrätlichen
Hotellerie-
Verordnung.**
Von Bundesrichter Dr. Jäger.
Brochüret Fr. 3.20, gebun-
den Fr. 4.—. Zu beziehen
in jeder Buchhandlung oder
direkt durch den Verlag
Orell Füssli in Zürich.

Nachtmisch-Einlagen
Naus imprég. Holzflz, geg.
Geruch. Stöck — 40. In
Drog. u. Haushalt.-Gesch.
Von jeder Hausfrau gelobt. (158)

MAISON FONDÉE EN 1826

SWISS CHAMPAGNE
Berne 1914
Médaille d'Or avec Félicitations du Jury



MAULLER & CIE
au Prieuré St-Pierre
MOTIERS-TRAVERS

**Gesucht
ein Posten** (230)
Leintücher
für ca. 20 Betten
Offerten mit Preis-
Grösse, und Qualitätsan-
gaben sind unter Chiffre
Z. B. 1732 an die Ann.-Exp-
ped. Rudolf Mosse, Zürich,
Limmatquai 34, zu richten.

Engadiner
IWA
Liqueure



**Erste und älteste
Schweizer Marke**
Prospekte, Muster und Bar-
rezepte gratis auf Verlangen
Iva General-Agentur
Erlachstr. 5 BERN Erlachstr. 5
(153)

Restaurant
et Tea-Room de prem. ordre
à remettre
de suite à Genève, pour cause
de maladie. S'adr: Herren
& Gueschet, 10, Rue Pottier,
Genève. (218)

Wer
Beisuchungs-, Heilungs- An-
lagen oder Closet-Einrichtungen in
Hotels, Pensionen oder Kur-Anstal-
ten besorgt, inseriert mit Erfolg
in der in Basel erscheinenden
Hotel-Revue
Offizielles Organ des
Schweizer Hoteller-
Verains.

Suche Käufer
für schönes, herrlich (ob
Bodensee, mit prächtiger
Aussicht) gelegenes, kleineres
Kurhotel
mit Bad. Beste Geschäftsaus-
sichten. Auch ärztliche Zu-
weisungen. Eventuell Teil-
haber (in), der den Kurhotel-
betrieb zu übernehmen hätte.
Für gut bürgerliche Leute
sehr gut. Gefl. Offerten unter
Chiffre Nr 1383 G an die Schwe-
izerische Annoncen-Exped. Haasen-
stein & Vogler, St. Gallen. (223)

Das
Hotel du Chalet
(150 Betten) in
Morgins-les-Bains
(Wallis — 1400 m.)
ist zu vermieten
auf Mai 1916, samt Mobil-
liar, Wäsche, Porzellan,
Silberzeug, Küchenein-
richtung usw.
Zwecks genauer Aus-
kunft wende man sich
an den Besitzer in Morgins
(Wallis). (138)

**Zu verkaufen od. zu vermieten
in bester Lage Gens**
(Rue du Rhône — Grand Quai)
neues, aufs modernste eingerichtetes, erstklassiges

HOTEL
mit 40 Betten, öffentl. Café-Restaurant, Veranda, Lift, elektr.
Licht, Central-Heizung, fließendes warmes und kaltes Wasser
in allen Schlafzimmern, Bäder in allen Etagen. — Offerten
unter Chiffre Z. G. 1782 befördert die Annoncen-Expedition
Rudolf Mosse, Zürich, Limmatquai 34. (22-1)

Eiskastenfabrik
Sautter & Jmber, Zürich Begründet
1863
Eingangsworm. E. Schneider & Co. Lagerstr. 55
Eisschränke neuester Systeme
Bierausschankanlagen
Kühlanlagen, Isolierungen (139)
Conservatoren, Glacemaschinen
Erstkl. Referenzen. — 2 gold. Medaillen S. L. A. 1914.

**NEUCHATEL
PERRIER**
SAINT-BLAISE
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
BERNE 1914.
(3-9)



Die HOTEL-REKLAME
erfordert eine nicht geringe Kenntnis der zu Gebote
stehenden Publikationsmöglichkeiten und eine be-
trächtliche Erfahrung in der zweckmässigen An-
wendung der verfügbaren Mittel. Eine durchdacht
angelegte Reklame erspart nutzlose Ausgaben. Es
ist eine Vertrauenssache
von wem man sich bei Vergebung seiner Anzeigen-
Aufträge beraten lässt. Unsere Firma hat sich dem
Schweizer Hoteller-Verein gegenüber verpflichtet,
sich jedem seiner Mitglieder mit ihrem auf lang-
jährigen Erfahrungen beruhenden Rat in Insertions-
angelegenheiten kostenfrei zur Verfügung zu stellen.
Als grösste und leistungsfähigste Annoncen-
Expedition sind wir in der Lage, jedem Inseren-
ten die grösstmöglichen Vorteile zuzuwenden.

Annancen-Expedition
ZÜRICH Limmatquai 34 **RUDOLF MOSSE** **BASEL**
Zschenvorstadt 50
Alleinige Konzessionärin des in- und ausländischen Propagandadienstes
des Schweizer Hoteller-Vereins.

Rhätische Bahn.
Vermietung Bahnhofhotel Landquart.
Das Bahnhofhotel Landquart (Spurwechselstation
nach und von Frättigau und Davos) ist auf 1. Januar
1917 für die Dauer von 10 Jahren zu vermieten.
Das Hotel hat Raum für ca. 30 Betten und enthält
je ein Bahnrestaurant I./II. u. III. Klasse. Zur Lieg-
schaft gehören ferner ein Pferde- und Kubstall mit
Schuppenbau, eine Scheune, ein Gemüse- und ein
Ziergarten.
Wegen Besichtigung wende man sich an den
Maschinenmeister der Rhätischen Bahn in Landquart.
Schriftliche Angebote sind mit dem nötigen
Ausweisen bis zum **15. Mai 1916** der **Direktion der
Rhätischen Bahn in Chur** einzureichen. (215)

Confiserie- u. Biscuitfabrik J. Arni, Lyss
empfiehlt Hotels, Restaurants u. Buffets
ihr grosses Assortiment in den feinsten **BISCUITS**
Spezialität „HOTELMISCUIT“
Probetüchchen à 4 Kilos, per Kilo Fr. 3.20. (37)
Feinster Kunst-Tafelhonig in Kesseln von 30 Kg.,
zu Fr. 1.20 per Kilo.

**WEINHANDLUNG
LENDI & Co., St. Gallen u. Chur**
liefern die besten (451)
Veltliner Flaschenweine, Tiroler Spezial, St. Magdalena,
Malanser Eigenbau, Maienfelder, Churer Beerli.
Landesausstellung in Bern 1914: Für Bündner Rheine
Goldene Medaille.

**Champagner-
Flaschen** kaufen wir jeden beliebigen
Posten gegen Kasse. Offerten
mit Angabe des Quantums an Postfach 16340, Basel.
(101)

Servietten
in Leinen-
imitation
Schweizerische
Verlags-Druckerei
G. Böhm, Basel
Leonhardsstrasse 10

A vendre ou à louer
à prix avantageux
Pension-Famille meublée
„Le Piquarotte“ à Vevey,
admirablement située au bord
du lac. Confort mod., 30 lits.
Convientrait également pour
maison de repos ou olinique.
S'adresser: Régie G. Dénézéaz,
Vevey. (233)

Gesucht
ein selbständiger, spar-
samer Mg. (234)
Koch
für die Sommersaison.
Gefl. Offerten an Hotel
Schweizerhof, Kandersteg.

**Unsere
verehrten Leser**
sind gebeten, die Inserenten
unseres Blattes zu berück-
sichtigen und sich bei An-
fragen und Bestellungen
stets auf die
Schweizer Hotel-Revue
* zu beziehen. *

Zum Bezug reingehaltener
**Schweizer-
fremder Weine**
so wie vorzüglichster
aus den besten Provenienzen, empfiehlt sich
Wilh. Müller, Wyl (St. Gallen)
(305) Vertreter der Firma Klüber & Co. in St. Gallen.

SWISS CHAMPAGNE
La plus
ANCIENNE MAISON SUISSE.
Fondée en 1811. à Neuchâtel (138)
EXPOSITION DE BERNE 1914
MEDAILLE D'OR
avec félicitations du Jury



Schweizerische Aktien-Gesellschaft
Bamberger, Leroi & Co., Zürich
Fabrik sanitärer Wasserleitungsartikel
Badewannen, W. C., Waschtische, Urinals,
Bidets etc.; Spezial-Modelle für Hotels.
(138)



Notre hôtellerie et les nouvelles tendances imprimées au dehors à l'opinion publique.

Il fut un temps où, dans le monde entier, on tenait en haute estime notre petit peuple suisse, parce que, grâce à son esprit d'indépendance, il avait su, les armes à la main, conquérir sa liberté et le droit de diriger lui-même ses destinées en rejetant le joug de la domination étrangère et en sauvegardant son autonomie à travers les siècles. On l'admirait aussi pour avoir eu dans des temps plus rapprochés, en dépit de toutes les séductions employées et de toutes les pressions exercées au dehors, la force de suivre son propre chemin. Le reflet de ses époques passées brille encore sur notre existence d'aujourd'hui, car notre originalité, notre culture, peut-être un peu sérieuse, mais bien particulière à notre sol, ont été partout estimées, chantées par les poètes et pronées par les philosophes, mais ce qui se dit de nous maintenant à l'étranger ne représente plus qu'un écho des anciennes sympathies, car depuis que la guerre générale déchaîne partout les passions, depuis que les principes tenus jadis pour inviolables sont foulés au pied et depuis que les penseurs modérés sont considérés comme de ridicules bavards, depuis lors aussi on n'en est plus à s'exprimer aussi avantageusement qu'autrefois sur notre terre de neutralité. Il y a presque apparence qu'on voudrait nous contester notre droit de vivre à notre guise et de préférer le bonheur de la paix à l'état de guerre.

Nous ne parlerons pas des dommages économiques causés à notre peuple par la conflagration européenne, ni de la diminution, voire même de l'étranglement de notre commerce et de notre mouvement des voyageurs, étranglement qui menace de jeter dans le chômage, la misère et la faim des milliers de familles. Ce sont là des mesures qui sont dictées aux belligérants par leur propre intérêt et que, si préjudiciables et gênantes soient-elles, nous sommes bien obligés d'accepter en nous souvenant de l'ordre naturel qui nous interdit de faire ripaille, quand les Etats voisins, qui sont les plus puissants et les plus grandes nations de l'Europe, risquent de périr autour de nous dans le feu et dans le sang. En comparaison de la misère des autres peuples n'y aurait-il pas, de notre part, ingratitude à nous plaindre de nos embarras économiques? Ils sont cependant bien peu de chose et peuvent se supporter légèrement en regard des humiliations que les circonstances actuelles représentent pour un peuple libre et fier. Mais il y a encore d'autres choses qui pèsent beaucoup plus lourdement que les troubles du trafic des étrangers, la censure postale et tout ce qui est en corrélation avec la guerre commerciale, ce sont les propos ironiques et blessants tenus sur le compte de notre situation politique intérieure, les suspicions dont notre neutralité est l'objet, les leçons qu'on nous donne en vue de l'avenir et enfin toutes sortes de choses déplaisantes qu'on nous jette à la tête parce que, sans souci des affinités de races, d'origines et de langues, notre peuple entend suivre sa propre route au milieu du bouleversement européen et possède la volonté de placer ses intérêts au-dessus de l'amitié étrangère et de défendre contre toute agression son bien et son droit. Que nous connaissons et adorons un idéal d'Etat purement suisse, que nous faisons valoir notre droit à une conception de vie personnelle foncièrement différente de celle des autres peuples et que nous voulions à côté de cela entretenir avec tous les Etats civilisés des relations agréables, c'est ce que quantité de brillants aussi faibles de cerveau qu'illustres ne peuvent visiblement concevoir ni ici ni au dehors. C'est pourquoi nous devons nous laisser adresser, sans y répondre, les sollicitations qui nous sont faites pour sortir enfin de notre réserve, et nous devons supporter toutes les érailleries proférées dans le but. Pourquoi serions-nous tenus de nous jeter dans l'enfer de cette guerre et de nous sacrifier volontairement par stupidité de la diplomatie européenne désestra, malgré tout, de provoquer encore de nouvelles complications? Voilà pourtant le motif pour lequel se taisent les voix de sympathie qui nous venaient jadis de tous les points de la terre et qui ont fait place maintenant à de misérables suspicions et à de grossiers procédés. Nous devons, naturellement, nous accommoder autant que possible de ces phénomènes nouveaux. A part quelques fanatiques passionnés, ces nouvelles dispositions à notre égard ne pourront pas changer grand-chose, chez le peuple suisse, à son esprit de calme décision et de calme préparation et à sa déter-

mination de rester impartial en face du conflit et elles ne feront que renforcer au contraire sa volonté de ne servir que ses propres intérêts. Un jour viendra qui donnera raison à tous les neutres demeurés étrangers à l'effroyable massacre et qui nous ramènera aussi les sympathies perdues pour nous ces deux dernières années sous l'effet d'un chauvinisme étroit et aveugle.

Si le peuple suisse tout entier regrette profondément le changement de ton survenu à son endroit, peut-être nulle part plus que dans l'hôtellerie on ne ressent cette altération des sentiments de l'étranger pour nous. Notre industrie, jadis si florissante, dont le bonheur et la prospérité reposaient uniquement sur les bonnes relations entretenues avec les Etats voisins, sur l'afflux tranquille des hôtes étrangers et qui attendaient avec notre urbanité de lointaine tradition les visiteurs venant de près ou de loin, l'hôtellerie n'est plus aujourd'hui que l'ombre d'elle-même. Incalculables sont les dommages qu'elle a soufferts du fait de la guerre et irremplaçables sont les pertes qu'elle a subies par suite de l'obscurcissement de l'atmosphère politique. Car, plus que pour aucun autre groupe industriel son sort deviendra pitoyable si chez nous comme au dehors on s'acharne à troubler les bons rapports d'antan, et si sous l'action d'excitateurs irresponsables, il se crée un état d'esprit contraire aux sympathies manifestées jadis à l'égard de notre pays par l'univers entier. Certes, la guerre eût suffi, à elle-seule, pour paralyser le mouvement international des voyageurs et l'hôtellerie devait dans tous les cas subir une déroute commerciale, mais le préjudice eût été cependant beaucoup plus supportable sans le changement de dispositions qui s'est produit contre notre pays sous l'effet d'une antipathie grossière artificiellement. Qu'on parcourt la presse qui donne le ton parmi les autres peuples, on verra que, pour ainsi dire, dans tous les Etats belligérants on est plus ou moins monté contre nous et qu'on que on y tone chaleureusement et reconnaisse notre empressement pour les évacués et les soldats malades étrangers, on n'y est nullement content de notre mentalité. Il ne suffit ni à l'un ni à l'autre parti que nous ne voulions, pas même moralement, favoriser un des groupes ennemis et que nous ne nous préoccupions que de protéger notre liberté et notre indépendance. On avait attendu évidemment davantage de nous. Le rôle du Portugal ou de la Grèce nous était peut-être dévolu d'avance par certains. Nous n'avons pas répondu à ces espoirs, qui étaient sans fondement, pour ne pas dire insensés. C'est là un fait qui nous ravale, paraît-il, aux yeux de nos voisins et qui nous enlève, du moins pour aussi longtemps que la clarté des esprits demeurera troublée, une partie de l'estime et de la sympathie dont nous jouissions jadis. Le jour où s'annoncera le triomphe de la saine raison sur la haine, sur l'étrouffement de cœur et le chauvinisme, ce jour-là aussi notre point de vue recevra sa justification méritée.

C'est l'hôtellerie qui, incontestablement, a été le plus durement frappée par les événements actuels. La méfiance, l'antipathie, les remarques désobligeantes de la presse étrangère lui tombent dessus. Quelques maladroites se produisent-elles dans notre pays, c'est elle qui en première ligne doit payer pour les fautes d'autrui. L'affaire des colonels, l'incident du drapeau à Lausanne équivalent pour notre mouvement des étrangers à des batailles perdues et même l'affaire d'espionnage au Bureau de renseignements à Berne sont exploitées au détriment de notre industrie. Il ne se passe presque pas de jour sans qu'à propos de ces faits la Suisse romande ou la Suisse germanique ne soient, sous une forme ou sous une autre, plus ou moins malmenées, aussi les appels au public étranger pour l'engager à ne pas visiter ces contrées ne s'arrêtent-ils plus. Il n'est pas d'événement, même minime, qui ne soit enflé, faussé, et, bien entendu, utilisé contre notre circulation des étrangers par la concurrence peu scrupuleuse de dehors. Des histoires sans rime ni raison sont colportées au sujet de l'hôtellerie suisse. Rien d'étonnant non plus à ce que les collègues étrangers s'efforcent de détourner l'eau de nos moulins, c'est-à-dire de nos hôtels. Mais ce qui doit surprendre, c'est que des journaux indépendants, dont l'horizon semblait jadis dépasser de tels soucis, s'abaissent maintenant à seconder une œuvre aussi basse et alimentent ainsi une misérable campagne. C'est par exemple à Paris le «Siclé» du 11 mars qui publie ce qui suit sous le titre: «La Suisse centre d'espionnage allemand». Voici ce joli entrefilet:

«Le Syndicat des Hôtelières Suisses est, là-bas, une Toute-Puissance. C'est lui, par exemple, qui empêche que nos auteurs dramatiques touchent des droits au-delà des Alpes. Car, si l'on revisait les vieux usages, ces Messieurs devraient verser une somme minime pour les morceaux de musique joués pendant leurs «thés»...

«Ils s'efforcent en ce moment d'étouffer une affaire bien curieuse: vous connaissez l'Hôtel Beau-Rivage à Genève? Celui-ci fut assassinée l'impératrice d'Autriche? ... Un des plus grands et, sans doute, le plus connu de Suisse! ... Eh bien, le maître d'hôtel, le secrétaire, et deux sommeliers, y faisaient de l'espionnage au profit de l'Allemagne. On les pince. Le maître d'hôtel put se suicider en se jetant dans le lac. Les autres sont en prison à Berne. Il paraît qu'il y a leurs complices, les concierges des deux autres grands hôtels de Genève. Un rien! Certes, il ne faudrait pas généraliser et en conclure que tous les hôteliers suisses sont des espions. Pourtant, si vous allez là-bas, portez vos lettres à la poste et ne les déposez pas dans la boîte de l'hôtel, ne laissez aucun papier dans vos bagages qui risquent d'être attentivement fouillés, et surveillez vos conversations! ... Et choisissez bien votre hôtel! ...

Comme tout hôtelier le constatera du premier coup d'œil, cette petite histoire porte au front le sceau de l'invention et du grossissement. Sans aucun fondement est avant tout l'assertion relative aux droits d'auteurs dont la perception serait soi-disant refusée par les hôteliers suisses. Aux termes du contrat passé par notre Société avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique à Paris le représentant général de cette organisation touche en effet non seulement les tantièmes qui reviennent aux sociétaires français, mais aussi ceux des auteurs allemands et autrichiens avec lesquels elle a signé un contrat de réciprocité. Bien que la question soit encore pendante de savoir si la Société française est en droit d'exercer aussi pendant la guerre cette perception, les hôteliers suisses ont effectué leurs paiements, dans l'idée que les auteurs allemands et autrichiens encaisseront leur revenant-bon après la conclusion de la paix. Il résulte donc de cet état de choses que la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique empêche à l'heure qu'il est plus même qu'il ne lui revient. Le «Siclé» a été par conséquent tout à fait faussement renseigné sur ce point.

Il en va de même pour les histoires d'espionnage. Nous ne pouvons, naturellement, pas juger si l'affaire d'espionnage de l'Hôtel Beau-Rivage s'est vraiment passée selon le récit de la feuille parisienne. Ce n'est pas impossible. Comme on a pu s'en convaincre au cours des débats de la dernière session du Conseil National, notre pays fourmille d'étrangers qui sont occupés au service des renseignements* des Etats belligérants, aussi bien pour le compte de l'Entente que pour celui des Puissances centrales. Etant étrangers ces espions sont obligés, cela se comprend, de loger dans les hôtels et il est évident que la plupart des affaires d'espionnage se jouent dans les hôtels. Qu'y aurait-il donc de plus naturel que ça et là ces personnages se fassent engager comme employés hôteliers s'ils croient arriver plus vite par ce chemin-là à leurs fins? Cependant nous devons défendre les hôteliers contre cette affirmation d'après laquelle les lettres des voyageurs seraient ouvertes dans leurs maisons et les bagages fouillés. Ce sont des calomnies qui, jusqu'à présent, n'ont jamais été prouvées. Il en est de même pour le bruit répandu et selon lequel les hôteliers auraient cherché d'étouffer l'affaire de l'Hôtel Beau-Rivage. Ce bruit est de trop mauvais goût pour trouver créance dans nos cercles. D'ailleurs, pour l'hôtelier suisse, commerce et politique sont deux choses complètement différentes et il ne lui vient pas à l'esprit de les mêler l'une à l'autre. Indifférent aux sympathies et aux antipathies de ses hôtes, indifférent à leurs croyances politiques, il continuera de ne se préoccuper que de maintenir chez lui l'ordre et la bonne direction, de façon que Français, Anglais et Allemands puissent en toute confiance loger chez lui malgré la campagne par laquelle des journaux mal conseillés ne cessent de créer contre nous des courants d'opinions défavorables. L'hôtelier suisse ne vend pas son honneur pour de l'or étranger.

L'Ordonnance de sursis en faveur des hôtels.

(Suite.)

E. Quelle est la procédure à suivre pour obtenir le sursis?

§§. L'ordonnance prévoit deux instances en matière de ce sursis: une instance cantonale et l'instance fédérale. Elle détermine que dans les cantons qui possèdent deux instances concordataires la demande doit être adressée à l'instance supérieure. Les cantons ont toute

fois le droit d'attribuer cette compétence à l'autorité inférieure moyennant l'autorisation du Conseil fédéral. A notre connaissance, aucun canton n'a fait usage de cette disposition. Presque partout les demandes iront au Tribunal cantonal.

Sur ce point, l'ordonnance du 2 Novembre 1915 diffère de celle du 28 septembre 1914, et nous estimons qu'elle a réalisé un progrès. En effet les demandes de sursis général doivent être adressées aux autorités compétentes en matière de concordat. Dans la plupart des cantons ces autorités sont le Tribunal de district ou le président de ce Tribunal. Le Tribunal cantonal ne vient dans ce cas qu'en seconde ligne comme autorité de recours. Le Conseil fédéral croyait ainsi avoir fixé la meilleure base pour déterminer les effets du sursis général aux poursuites.

En effet, les autorités concordataires remplissent leur rôle au mieux. On ne peut pas leur reprocher un manque de compétence. Mais le grand nombre d'autorités appelés à juger ces cas eut pour effet de rendre l'application des dispositions concernant ce sursis très différente dans les diverses parties de la Suisse et même dans les différents districts d'un canton. Pour éviter le retour d'une inégalité semblable en matière de sursis en faveur des hôtels le Conseil fédéral a désigné une seule autorité compétente par canton et a donné à tous les intéressés, débiteur, créanciers, cautions, la faculté d'exercer un recours contre la décision de cette autorité devant la chambre de poursuites et faillites du Tribunal fédéral. De cette manière on a la garantie d'une jurisprudence concordante pour le pays entier.

La demande devra contenir un exposé bref mais clair de toute la situation financière du débiteur. En première ligne il faudra indiquer le nom du ou des créanciers, le montant des créances garanties par l'hôtel ou l'immeuble contenant l'exploitation commerciale et leur échéance. Mais cet exposé devra naturellement aussi rendre vraisemblable l'existence des conditions subjectives nécessaires pour que le sursis puisse être accordé. Cet exposé sera accompagné d'un extrait des charges hypothécaires grevant l'immeuble à fournir par le préposé au Registre foncier et d'un bilan embrassant tout l'actif et le passif du débiteur établi à une date récente de six mois au moins. Le dépôt d'un bilan sciemment inexact aura pour effet, si l'inexactitude est relevée, la révocation du sursis.

Ces pièces devront être établies avec autant plus de soin et d'exactitude qu'elles seront communiquées par le président de l'autorité compétente au créancier. Pour cette raison il sera préférable de les établir en tant de doubles que, lorsque les créanciers en auront reçu un chacun, il en restera un entre les mains de l'autorité. Rien n'empêche d'ailleurs le débiteur à charger de sa représentation et de l'élaboration de la demande de sursis un homme de loi.

En communiquant les pièces au créancier l'autorité lui fixera un délai pour manifester, le cas échéant, son opposition au sursis par écrit. Lorsqu'il s'agit d'obligations foncières les créanciers doivent être représentés par une seule personne, à laquelle cette communication peut être faite. Le créancier a l'obligation d'indiquer à l'autorité de sursis l'existence d'une caution ou d'un débiteur solidaire, afin que ceux-ci puissent aussi être informés de la demande.

En attendant qu'on puisse prendre une décision sur la demande, le président de l'autorité de sursis peut suspendre toutes les poursuites pour les sommes devant faire l'objet du sursis, à condition qu'elles aient été continuées jusqu'à la réquisition de vente ou la commination de faillite. Nous estimons que cette suspension devra toujours avoir lieu dans ces cas, car autrement le sursis n'aurait aucune valeur.

Si le créancier et les autres intéressés laissent s'écouler le délai fixé pour manifester leur opposition sans prendre position vis-à-vis de la demande, l'autorité sera en droit de tenir pour exacts les faits avancés par le débiteur dans sa demande et de lui octroyer le sursis à condition que la situation mérite l'application de cette mesure. M. Jäger est d'un avis différent. Il estime que dans tous les cas le juge devra convoquer tous les intéressés pour assister aux délibérations et qu'à cette occasion encore le créancier pourra justifier son opposition et obliger le Tribunal le cas échéant à se procurer de plus amples renseignements sur la position financière du débiteur. Il se base sur le fait que l'autorité ne possède aucune garantie de ce que le débiteur ait reçu

